

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Faits-et-mefaits-du-droit-d-ingerence-Aujourd-hui-l-Afrique-demain-l-Amerique-Latine>

Faits et méfaits du « droit d'ingérence » Aujourd'hui l'Afrique demain l'Amérique Latine

- Empire et Résistance - Afrique et Monde Arabo-Musulman -
Date de mise en ligne : mardi 26 avril 2011

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Après la Libye, la France intervient en Côte d'Ivoire. On pourrait tout autant dire qu'avant la Libye, la France était intervenue en Côte d'Ivoire, tant l'ingérence et l'intervention militaire de la France ont été chroniques dans ce pays depuis son indépendance. En 2004, les troupes françaises avaient ouvert le feu sur la foule à Abidjan, faisant 90 morts et 2000 blessés.

Les deux interventions militaires, en Libye et Côte d'Ivoire, ont des points communs. Tout d'abord la recherche de la couverture du Conseil de Sécurité de l'ONU pour légaliser une ingérence flagrante dans les affaires d'un autre Etat. Pour ce qui est de la Côte d'Ivoire, les forces de l'ONU n'ont été, d'évidence, qu'un paravent à l'intervention des forces françaises. Pour la Libye, on sait comment la résolution 1973 a été manipulée et violée, sans qu'une réelle opposition à cela puisse s'imposer au sein du Conseil de sécurité

Le Conseil de l'Insécurité

Du fait de la répétition de ces pratiques, le Conseil de sécurité apparaît aujourd'hui comme l'organe d'une sorte de dictature mondiale à travers une alliance des principales puissances militaires occidentales, USA, Angleterre, France. Ces trois puissances sont, en général partantes pour toutes les interventions militaires.

La Chine et la Russie, en pleine transition industrielle, n'ont d'évidence pas les moyens actuellement de s'opposer à cette domination. Elles réservent apparemment l'utilisation de leur droit de veto aux situations où leurs intérêts vitaux sont directement touchés, ce qu'évite d'ailleurs de faire les puissances occidentales.

Il s'agit d'une dictature, car la « Communauté internationale » à laquelle on se réfère, et qui est supposée fournir la justification morale à ces interventions, n'a jamais été aussi absente et silencieuse au sein de l'ONU. L'Assemblée générale de l'ONU, qui en est l'expression, ne joue plus le rôle de relai de l'opinion mondiale, qu'elle remplissait auparavant, quand elle avait par exemples condamné l'apartheid ou défini le sionisme comme une forme de racisme. Le rôle du Secrétaire général de l'ONU semble, lui aussi, se réduire de plus en plus à celui d'un employé docile et effacé du Conseil de Sécurité, qui sert par sa présence d'alibi dans les conférences internationales, et qui n'ose même pas s'inquiéter de la bonne application et du respect des résolutions du Conseil de Sécurité.

Le Tribunal pénal international (TPI), conçu au départ comme un des instruments de la démocratie internationale, est peu à peu détourné, instrumentalisé au service d'une dictature internationale, selon le « deux poids, deux mesures ». Les dirigeants occidentaux et pro-occidentaux y bénéficient de l'immunité. Les morts civils des bombardements des forces militaires occidentales, sont des « bavures » ou des « dommages collatéraux », tandis que ceux causés par l'adversaire, ou attribués à lui, sont des « crimes contre l'humanité ». Pour la Libye et la Côte d'Ivoire, il est intéressant de voir comment la menace du TPI est brandie ou retirée selon l'objectif, qu'on veuille écraser et humilier un dirigeant, ou lui laisser entrevoir une porte de sortie.

Ingérence et guerres civiles

Un autre point commun à la situation en Libye et en Côte d'Ivoire, est que l'intervention militaire étrangère y déclenche ou y nourrit une guerre civile. Celle-ci, comme son nom l'indique, est la plus coûteuse en vies civiles, alors que l'objectif proclamé au départ de l'intervention est de protéger les populations. En Libye, comme en Côte d'Ivoire, les interventions se sont vite transformées en ingérence caractérisée au profit toujours d'un camp, celui jugé

pro-occidental par rapport à l'autre. L'ingérence fausse le jeu des rapports de force internes à une société et rend toujours plus difficile la recherche du compromis et le dialogue entre les forces nationales d'un pays.

En Libye, c'est une insurrection, déclenchée dans des conditions obscures, qui a fourni le prétexte à l'intervention puis carrément à l'ingérence. Du coup, les véritables données sur la situation en Libye, s'en sont trouvées brouillées et l'intervention du peuple libyen paralysé. Celui-ci apparaît d'ailleurs étrangement absent et silencieux comme s'il était seulement l'enjeu passif des combats. Chaque camp peut alors revendiquer le soutien du peuple sans que rien ne permette de contrôler la véracité de ce qui est proclamé. Que l'intervention ait eu pour objectif de déclencher un affrontement interne, ou qu'il en soit la conséquence, le résultat est le même : la guerre civile est installée et elle nourrit à son tour l'ingérence, dans une situation où on ne peut plus alors distinguer les effets des causes. C'était déjà la situation en Irak et en Afghanistan, cela risque de devenir celle de la Libye et de la Côte d'Ivoire. La haine diffusée dans la société par la guerre civile rend alors le pays qui en est victime fragile et vulnérable pour longtemps.

En Côte d'Ivoire, c'est le non respect du résultat des élections présidentielles qui a été la raison proclamée de l'ingérence. Mais là, c'est l'ingérence qui a précédé l'intervention militaire violente actuelle, bien que la présence de troupes officiellement sous le contrôle de l'ONU (mais dont l'action dépend en réalité opérationnellement de celle des troupes françaises) soit plus ancienne. C'est donc déjà la preuve que l'ingérence peut aggraver les problèmes jusqu'à provoquer et justifier à la fois une intervention militaire. Un engrenage s'installe alors où l'intervention a alimenté la guerre civile en Côte d'Ivoire, alors, qu'à l'origine, elle était supposée vouloir l'empêcher.

Pour le résultat des élections, dans les deux cas, que ce soit celui du comptage de la Commission de l'ONU en faveur de Ouattara ou celui du Conseil constitutionnel ivoirien en faveur de Gbagbo, le nombre de voix était proche et indiquait une population électorale répartie en deux camps d'une importance à peu près égale. Dans de telles conditions, la pression faite par la France sur Ouattara pour qu'il agisse militairement, puis l'intervention militaire française en sa faveur ne peuvent que pousser à la guerre civile, être un drame pour la société ivoirienne, et fausser les équilibres en son sein, tels qu'ils ont été révélés par les élections. Il faut rapprocher cette fébrilité et cette impatience du Gouvernement français à intervenir, de l'attitude et de la patience de l'Union africaine à rechercher une solution pacifique.

L'aveu

C'est prendre les gens pour des imbéciles que d'affirmer, comme le fait le ministre des affaires étrangères français, Alain Juppé, que c'est Ouattara qui est allé à l'assaut de la résidence de Gbagbo ou que c'est l'ONU qui a réquisitionné l'intervention des troupes françaises. Il est en effet clair que sans la présence des troupes françaises Ouattara ne serait d'aucune efficacité militaire, ni ne penserait probablement même à agir militairement. De leur côté, les troupes de l'ONU apparaissent peu motivées pour agir, preuve en est d'ailleurs l'intervention française. On retrouve à peu près la même situation en Libye où l'action de l'insurrection se révèle de plus en plus être totalement dépendante de l'intervention étrangère.

Dans les deux cas, en Libye, comme en Côte d'Ivoire, les forces étrangères, et leurs alliés locaux, reprochent aux troupes d'El Gueddafi comme à celle de Gbagbo « d'utiliser les populations civiles comme bouclier humains ». On fait appel ainsi à des valeurs chevaleresques contre un adversaire qu'on attaque sans risques, du haut du ciel, par hélicoptère en Côte d'Ivoire, et par avions de chasse et missiles en Libye, et qu'on préférerait évidemment avoir à sa merci, en rase campagne. Les médias, désormais simples instruments de propagande, matraquent de tels arguments. Elles oublient un simple détail, c'est qu'El Gueddafi et Gbagbo sont eux dans leur pays, quoi qu'on puisse penser d'eux. Comment peut-on s'arroger le droit d'occuper le pays des autres. Et pourquoi ce droit est-il celui de certains pays, toujours les mêmes...

En tout cas, face à l'intervention étrangère, Gbagbo comme El Gueddafi, auront réussi à donner à leur action le sens

d'un acte de résistance nationale. Les deux hommes, dans des contextes différents, font preuve d'une fierté et d'un courage physique qui deviennent eux mêmes un élément du rapport de forces et qui ne semblent pas avoir été prévus par les forces d'intervention. Les déclarations du ministre des affaires étrangères français exigeant de Laurent Gbagbo l'humiliation de signer un document reconnaissant la victoire de Ouattara, et déclarant le 7 mars qu'il ne tardera pas dans quelques heures à se rendre, trahissent des relents de mépris colonial et éclaircissent, mieux que toute analyse, l'esprit réel et les buts cachés de l'intervention. La France a voulu essayer de sauver les apparences en déclarant qu'elle n'interviendrait pas dans l'assaut final contre Gbagbo. Il a bien fallu qu'elle le fasse, révélant du même coup qu'Ouattara n'était rien sans elle. L'insistance des autorités françaises à dire qu'elles n'ont pas procédé, elles, à l'arrestation de Gbagbo, est significative. Elle trahit la crainte d'une réaction de l'opinion ivoirienne. C'est donc l'aveu même du caractère immoral de l'intervention militaire.

Laurent Gbagbo, par sa résistance acharnée et têtue, malgré l'énorme déséquilibre du rapport de forces militaires, aura eu un mérite : celui de mettre à nu à la fois les véritables objectifs de l'ingérence et ses conséquences prévisibles sur l'indépendance de son pays. Du même coup, cette résistance entre dans l'Histoire de la Côte d'Ivoire. La victoire française n'aura rien réglé. C'est une victoire à la Pyrrhus. Elle n'aura d'autre résultat que de ternir l'image de la France en Côte d'Ivoire et en Afrique et d'unifier toujours plus les Ivoiriens dans leur longue lutte nationale. Elle rendra très difficile à l'ex Directeur général adjoint du FMI, Mr Ouattara la gestion du pays, faute d'autorité morale. Elle risque alors, comme pour certains de ces prédécesseurs de la « Franceafrique », de le pousser, quels que soient ses intentions, vers une dictature. Tout sera alors à refaire.

Au nom de la démocratie

Le troisième point, et non le moindre, commun aux interventions en Côte d'Ivoire et en Libye, est qu'elles se font au nom de la démocratie. En Libye, c'est l'absence de démocratie, en Côte d'Ivoire c'est le non respect du résultat du suffrage populaire, qui en ont été les justifications. Démocratie que de crimes, on commet en ton nom...

On pourrait penser que c'est un progrès si l'ingérence se réclame désormais de la défense de la démocratie. Certes, dans un certains sens, et c'est déjà le signe d'un changement d'époque. En effet, les interventions militaires se faisaient naguère pour sauver des régimes dictatoriaux et corrompus en Afrique. Par exemple, les interventions françaises au Gabon en 1964, au Zaïre, pour sauver le dictateur Mobutu en 1978 et 1996, au Tchad en 1983, au Rwanda en 1994. Mais à y regarder de près, on peut se demander si ce n'est pas seulement une opération visant à mieux vendre le même produit. Ouattara est désormais pour toujours un président installé par l'étranger, et qui plus est par l'ancienne (et toujours présente) puissance coloniale. Les insurgés libyens ne pourront jamais légitimer leur recours à l'étranger par l'objectif atteint du renversement ou de l'éviction de El Gueddafi, au cas où cela se fait. On ne fait pas faire sa révolution par les autres. Dans les deux cas, ceux qui auront eu recours à de tels moyens, n'auront donné au mieux à eux et à leurs peuples que de nouveaux maîtres.

Ceci rappelle l'illusion, au début du 20ème siècle, d'une certaine bourgeoisie éclairée arabe au Moyen Orient, fascinée par l'Occident, qui croyait que celui ci allait la libérer de la domination turque et lui apporter la démocratie. On sait ce qu'il en advint. De même, aujourd'hui, aussi bien au Machrek qu'au Maghreb, qu'en Afrique, ceux qui attendent de l'intervention militaire occidentale, qu'elle leur apporte la démocratie, ressemblent comme une goutte d'eau, par une sorte de filiation historique, à ceux qui attendaient du colonialisme la modernité et la civilisation. On ne peut dominer une société sans avoir des relais en son sein. Ceux qui avaient servi de relai au colonialisme y voyaient des aspects positifs, leur descendance, génétique ou spirituelle, voient aujourd'hui dans l'ingérence étrangère des aspects positifs pour la démocratie.

Au fond, l'Histoire se répète toujours et en même temps ne se répète jamais, car on retrouve à chaque fois les mêmes questions mais dans un contexte toujours différent. Les rapports entre la question de la démocratie et la question nationale ont toujours été étroits. En 1789, en France, l'idée de la démocratie a été inséparable de celle de

la nation. De même, pour la naissance de la nation américaine. En Algérie, pendant longtemps le mouvement national a cru qu'il pourrait obtenir l'indépendance pacifiquement, par la démocratie. C'est en fait, la France qui a créé, en Algérie, la méthode de manipulation du résultat des urnes, avec ce qu'on a appelé les élections à la Naegelen (socialiste français, gouverneur de l'Algérie de 1948 à 1951, resté célèbre pour son organisation de la fraude électorale massive). Peu après éclatait la révolution armée et la démocratie a été sacrifiée aux nécessités de la libération nationale. C'est peut être là l'une des raisons de la sous-estimation de la démocratie au profit du nationalisme longtemps après l'indépendance.

L'Histoire donc se répète dans le sens ou aujourd'hui l'ingérence étrangère, loin de faciliter la transition démocratique au contraire la bloque, en obligeant les peuples agressés à mobiliser leurs forces pour obtenir ou défendre en priorité leur indépendance. Peut être est ce là le but des ingérences et des interventions militaires, celui d'empêcher une véritable démocratie.

On en vient ainsi à une question particulièrement intéressante, qui mériterait réflexion. Comment s'est diffusée la démocratie dans les nations européennes. Pourquoi les nations européennes, à part la tentative d'exporter la révolution française par Napoléon qui s'est soldé par un désastre, n'ont-elles jamais connu depuis de situation où une force étrangère vient régler par les armes un conflit concernant l'application des règles de la démocratie. Pourtant ces conflits sont inhérents à la vie démocratique. Il n'y a pas si longtemps, par exemple, lors de sa première élection, le président Gorge. W. Bush a, c'est connu, été « très mal » élu. Pourtant tout le monde aux Etats unis a accepté la décision de la Cour suprême. La cohésion nationale a été jugée par tous plus importante que le différend autour du résultat des élections. Pourquoi la décision de la Cour constitutionnelle, en faveur de Gbagbo en Côte d'Ivoire n'aurait-elle pas du avoir la même autorité. Certes, on peut douter, et à raison, de son impartialité. Mais Gbagbo, de son côté, pouvait estimer lui aussi à juste titre, que la présence des forces françaises faussait le résultat des élections et que l'ONU et la France était à la fois juges et parties.

Que ce soit sous la forme du soutien apporté aux régimes antidémocratiques et corrompus, ou de l'intervention militaire au nom de la démocratie, l'ingérence occidentale peut être légitimement soupçonnée de viser depuis toujours les mêmes buts, puisqu' elle aboutit au même résultat : celui de paralyser les capacités internes de chaque société à régler ses conflits et donc de les exacerber suivant le vieux principe de « diviser pour régner ».

A la fin des années 1980, en même temps que basculait le rapport de forces dans le monde au profit des principales puissances occidentales, le « droit d'ingérence » a été brandi comme un devoir des nations les plus fortes. Atténué au départ par le mot « humanitaire », il a fini par produire « des bombardements humanitaires ». Qualifié au départ de « devoir d'ingérence », il est devenu peu à peu, par glissement successifs, un « droit d'ingérence » tout court avec comme mission nouvelle d'exporter la démocratie. Le bilan de ce droit d'ingérence est très lourd en termes de souffrances pour les peuples et de tensions internationales. Les faits sont là : il n'a été qu'un instrument pour servir des desseins de domination. Il n'a nulle part aidé à la démocratie, aussi bien au niveau des rapports internationaux qu'au niveau national.

Djamel Labidi [Le Quotidien d'Oran](#). Algérie, le 26 de avril de 2011.

Post-scriptum :

* **Djamel LABIDI**, professeur à l'Université d'Alger2